



Lettre N° 3 - Décembre 2008 LE SERVICE MINIMUM A L'ECOLE ET LES QUESTIONS EDUCATIVES

### Robert NAVARRO

est sénateur depuis le 21 septembre 2008. Il est membre de la commission des affaires économiques. Il est premier secrétaire de la fédération socialiste de l'Hérault et membre du bureau national du Parti Socialiste.

Élu au Conseil régional Languedoc-Roussillon en 1998, il y est réélu en mars 2004 et y préside le groupe socialiste. Il est par ailleurs vice-président du Conseil régional.

Ancien conseiller municipal de Montpellier et ancien conseiller communautaire de Montpellier Agglomération, il a aussi été membre du Conseil économique et social de 1999 à 2004. De 2004 à 2008, il a été député européen, député titulaire au sein de la commission des transports.

Précédemment, il était agent de maîtrise de la SNCF, où il a été responsable syndical de 1983 à 1989.

Dans l'exercice de ses différents mandats, il s'est spécialisé sur les questions de transport, de viticulture, et de chasse.

Permanence sénatoriale :  
Robert NAVARRO  
15, rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
0142342000

Assistant :  
José LAVEZZI

**A** l'occasion des grèves du mois de novembre au sein de l'Education Nationale, nous avons pu constater les difficultés d'application de la loi N° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Cette loi, ce sont les élus locaux qui la subissent : toutes couleurs politiques confondues, les élus locaux sont confrontés à d'immenses difficultés. Les délais d'organisation de l'accueil sont trop court, les communes manquent souvent de moyens et de personnel, ici ou là des conflits entre les différentes catégories de personnel se développent, et enfin le dialogue entre les parents, les enseignants et leur municipalité se dégrade.

Sans être partisans, beaucoup d'élus voient dans cette loi un nouvel exemple du désengagement de l'État vis-à-vis des communes ; toujours plus d'obligations, toujours moins de financements.

J'ai adressé une question écrite au Ministre de l'Education Nationale, lui demandant de dépolitiser ce sujet, d'agir dans l'intérêt général, et de revoir cette loi en profondeur. J'espère que le Gouvernement mettra fin à une position dogmatique et idéologique, qui stigmatise injustement les élus locaux de tous bords. Surtout, dans l'état, cette loi aura des conséquences catastrophiques pour les communes en cas de conflit prolongé.

Dans cette question écrite, je me suis aussi élevé contre les poursuites lancées contre les communes qui n'ont pas pu appliquer la loi : il est choquant de faire de la commune le coupable aux yeux des parents, surtout quand on connaît le dévouement des élus de terrain pour leur population. Avec peu de moyens, les élus locaux font beaucoup. Les ostraciser ainsi, c'est mal connaître leur dévouement et mépriser leur travail.

Restons dans les questions éducatives : j'ai été profondément choqué de découvrir dans les propositions du Gouvernement que ce dernier préparait la disparition progressive des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté. Ce choix est d'autant plus étonnant que dans le même temps ce Gouvernement prétend vouloir lutter contre l'échec scolaire. Or, cette mesure conduira de façon inéluctable à un affaiblissement immédiat des équipes des réseaux d'aides spécialisées, et de l'ensemble des équipes enseignantes des écoles qui ne vont plus disposer de l'aide né-



cessaire.

Cette décision va porter un grave préjudice aux élèves – et à leurs parents - touchés par des difficultés scolaires.

Cette mesure est aussi choquante car inéquitable pour les secteurs ruraux que je représente en tant qu'élu de l'Hérault : la continuité du service public pour aider les élèves en grande difficulté ne pourra plus y être assurée. C'est pour cette raison qu'avec l'ensemble du groupe socialiste je m'oppose à cette mesure budgétaire.

Le Gouvernement serait plus avisé de rendre hommage à l'action qui est celle de ces enseignants spécialisés, dont le travail sur le territoire a permis à des milliers d'enfants de ne pas tomber dans l'échec et de retrouver le chemin de la réussite scolaire.

*En bref ... des points techniques, au service de l'Hérault !*

Tout autre sujet, nous avons voté à la fin du mois de novembre le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2009 (PLFSS) : ce sujet est très technique. Mon action s'est centrée sur deux points. D'abord, maintenir le remboursement à 65 % des cures thermales, comme je m'y étais engagé le mois précédent. Je suis heureux de vous dire que nous avons obtenu gain de cause. L'autre sujet, c'était la viticulture : j'ai participé à la mobilisation contre l'indexation des droits de circulation et des droits de consommation sur l'indice des prix à la consommation, point prévu à l'article 15 du PLFSS. Cette charge supplémentaire pour les viticulteurs était dangereuse dans un contexte déjà très difficile pour ce secteur.

Enfin, au cours du mois de novembre, j'ai demandé au Gouvernement d'introduire plus d'équité dans les dates de cessation de la chasse : pour le gibier d'eau par exemple, les chasseurs héraultais sont particulièrement discriminés, car la date d'ouverture est la plus tardive de France, et la date de clôture la première à intervenir... cela sans justification scientifique.

Prochaine lettre d'information au début de l'année 2009 ; d'ici là, je vous souhaite d'ores et déjà de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Amicalement,



Robert NAVARRO